



25.404 Initiative parlementaire

Contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale « Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (initiative foie gras) »

Rapport sur les résultats de la procédure de consultation menée entre le 3 novembre et le 7 décembre 2025

Berne, le 8 janvier 2026

1. Contexte

L'initiative populaire « Oui à l'interdiction d'importer du foie gras » (« initiative foie gras ») a été déposée le 28 décembre 2023, munie de 102 478 signatures valables. Elle prévoit une modification constitutionnelle interdisant l'importation de foie gras et de produits à base de foie gras. Dans son message du 20 novembre 2024 (ci-après : message du Conseil fédéral), le Conseil fédéral invite les Chambres fédérales à recommander au peuple et aux cantons le rejet de cette initiative populaire sans proposer de contre-projet direct ou indirect.

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a entamé l'examen de l'initiative foie gras le 30 janvier 2025 en s'appuyant sur le message du Conseil fédéral. Après avoir entendu le comité d'initiative et d'autres organisations, elle a estimé opportun de proposer un contre-projet indirect à l'initiative. Elle a donc déposé une initiative parlementaire (25.404) en ce sens. Celle-ci prévoit de modifier la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la protection des animaux (LPA)¹ de manière à confier à la Confédération le mandat d'observer l'évolution des importations de magret, de foie gras et de confit de canard et d'oie après l'introduction de la déclaration obligatoire le 1^{er} juillet 2025. Si les quantités importées n'ont pas diminué de manière significative cinq ans après l'entrée en vigueur de la déclaration obligatoire, la Confédération devra prendre des mesures supplémentaires visant à réduire les importations (art. 14a AP-LPA). Dans ce contexte, l'initiative prévoit également de modifier la LPA sur le plan de l'exécution et des poursuites pénales (art. 24, al. 1^{bis}, 27, 32, al. 5, AP-LPA). En outre, le contre-projet indirect prévoit de transposer la déclaration obligatoire récemment introduite dans le droit d'exécution dans la loi du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires (LDAI)² (art. 12a AP-LDAI).

Lors de la consultation, le projet a été soumis non seulement aux autorités cantonales, mais aussi aux partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, aux associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, aux associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national ainsi qu'à 36 autres organisations et milieux intéressés. Les cantons UR, AR et ZG ainsi que l'Union patronale suisse et la Fédération romande des consommateurs ont expressément renoncé à prendre position. Hormis cela, 62 participants ont formulé un avis, soit 22 cantons,

¹ RS 455

² RS 817.0

5 partis politiques ainsi que 2 associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et 33 autres organisations et milieux intéressés. Ces avis peuvent être consultés sur internet : www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2025 > Parl. Le présent rapport récapitule les avis reçus. Il résume d'abord les remarques d'ordre général, avant d'exposer les avis détaillés article par article.

2. Remarques générales

Les participants à la consultation soulignent l'importance de la protection des animaux. Cela étant, ils expriment des avis tant favorables que défavorables sur la forme que revêt l'avant-projet.

12 cantons (GE, FR, SO, JU, AI, TG, BL, VD, VS, TI, BS et SG), 3 partis (Le Centre, PS et les VERT-E-S suisses), l'USAM et la VKMB expriment un avis favorable ou plutôt favorable. Sur le fond, 22 autres organisations (Animal Rights, Animaee, AKUT, Association Co&xister, KAGfreiland, Sentience Politics, TIR, Swissveg, ProNutztier, Quatre pattes, Zürcher Tierschutz, Slow Food CH, AAS, Association Laïka éthique élevage, Association HappyCultures, COA, LSCV, l'Observatoire du spécisme, PSA, Stiftung für Tierschutz, Stop Gavage Suisse et Noix Gras GmbH) soutiennent l'orientation de l'initiative foie gras tout en saluant l'élaboration d'un contre-projet indirect.

Inversement, 8 cantons (NE, ZH, AG, NW, SH, GR, BE et OW), 2 partis (PLR et UDC) et 9 organisations (UPSV, GastroSuisse, ASIV, Commerce Suisse, HotellerieSuisse, SVS, Swiss Retail Federation, SKS et Centre Patronal) sont défavorables ou plutôt défavorables au contre-projet.

Pour 7 cantons (GE, FR, TG, JU, BE, VD et BL), l'USAM et l'ASIV, le contre-projet indirect est, contrairement à l'initiative foie gras, davantage compatible avec les obligations internationales de la Suisse et doit, de ce fait, être soutenu.

Pour les cantons ZH, AG et NW, la VKMB et la SKS, une interdiction d'importation, comme le demande l'initiative foie gras, est beaucoup plus compréhensible, car le gavage des oies et des canards est interdit en Suisse et qu'une telle solution leur semble être la seule mesure cohérente dans l'intérêt de la protection des animaux.

Les cantons JU, BE, VS et NE, le PLR, l'UDC et l'ASIV estiment que la déclaration obligatoire concernant le foie gras, le magret et le confit en vigueur depuis juillet 2025 est suffisante pour inciter les consommateurs à faire leurs achats en toute connaissance de cause. Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires.

Le canton GR ne voit en principe aucune nécessité d'agir, car le Conseil fédéral dispose aujourd'hui déjà de la possibilité de prendre les mesures proposées (art. 14 LPA). Il est donc superflu d'adapter la LPA. Les cantons BE, NE et SH partagent cet avis.

Le canton FR et 2 partis (Le Centre et PS) voient d'un bon œil l'élaboration d'un contre-projet indirect car cette solution constitue un bon compromis entre bien-être animal et respect des traditions culinaires et culturelles. L'UDC, l'USAM et 4 autres organisations (ASIV, Centre Patronal, UPSV et GastroSuisse) trouvent que tant l'initiative foie gras que le contre-projet indirect constituent une atteinte au patrimoine culturel et culinaire d'une partie de la population suisse.

3. Remarques sur les différents articles

Minorité (Wandfluh, Balmer, Freymond, Heimgartner, Huber, Hug, Riem, Rüegsegger, Sauter, Vontobel) - Ne pas entrer en matière

Le canton OW, le PLR et l'UDC ainsi que 2 organisations (Commerce Suisse et Swiss Retail Federation) se sont prononcés en faveur de la proposition de la minorité de ne pas entrer en matière. Ils estiment qu'il faut d'abord attendre de voir les effets déployés par la déclaration obligatoire concernant le foie gras, le magret et le confit récemment entrée en vigueur avant d'envisager des mesures plus strictes.

Chiffre I

Art. 14a AP-LPA

4 cantons (LU, VD, TI et BL) et 2 organisations (ASVC et Association Laïka éthique élevage) demandent que les définitions du foie gras, du magret et du confit soient reprises dans une annexe ou une directive technique afin d'assurer une interprétation uniforme en matière d'exécution.

L'USAM et 6 organisations (HotellerieSuisse, Swiss Retail Federation, UPSV, GastroSuisse, Commerce Suisse et AAS) trouvent injustifié de limiter la mesure aux importations à titre professionnel et d'écarte les importations à titre privé. L'AAS demande que l'al. 1 soit complété en ce sens où tant les importations à titre professionnel que les importations à titre privé doivent être déclarées à la douane.

Le canton NE, 2 partis (PLR et UDC), 2 organisations faîtières suisses (USP et USAM) ainsi que 6 autres organisations (ASIV, HotellerieSuisse, Commerce Suisse, Swiss Retail Federation, UPSV et GastroSuisse) craignent en outre que la seule prise en compte des importations à titre professionnel favorise le tourisme d'achat.

7 cantons (FR, SH, LU, BE, VD, TI et BL) ainsi que l'ASVC demandent que l'art. 14a AP-LPA précise que ce sont les laboratoires cantonaux et non les services vétérinaires cantonaux qui sont responsables de l'exécution en ce qui concerne la déclaration obligatoire.

4 cantons (TG, GL, VS et TI) demandent que les ressources nécessaires à la mise en œuvre soient mises à disposition, car ils tablent sur un surcroît de charges au niveau cantonal. Les cantons GL et GR souhaitent en outre que soit examinée la possibilité d'instaurer une taxe dédiée sur les importations de foie gras, de magret et de confit, afin de couvrir les frais d'exécution occasionnés, sur le principe du pollueur-payeur.

24 organisations (SVS, SKS, Animal Rights, Animae, AKUT, Association Co&xister, KAGfreiland, Sentience Politics, TIR, Swissveg, ProNutztier, Quatre pattes, Zürcher Tierschutz, Slow Food CH, AAS, Association Laïka éthique élevage, Association HappyCultures, COA, LSCV, l'Observatoire du spécisme, PSA, Stiftung für Tierschutz, Stop Gavage Suisse et Noix Gras GmbH) saluent l'organisation du suivi des importations à titre professionnel de foie gras, de magret et de confit mais demandent que les départements compétents établissent un rapport à l'intention du Conseil fédéral chaque année et non tous les cinq ans comme le prévoit l'avant-projet.

4 cantons (BL, GL, VD et SG), l'USAM et 2 autres organisations (SVS et Zürcher Tierschutz) souhaiteraient que des objectifs plus clairs soient fixés en ce qui concerne la baisse escomptée des importations. Le canton NE et 24 organisations (SVS, SKS, Animal Rights, Animae, AKUT, Association Co&xister, KAGfreiland, Sentience Politics, TIR, Swissveg, ProNutztier, Quatre pattes, Zürcher Tierschutz, Slow Food CH, AAS, Association Laïka éthique élevage, Association HappyCultures, COA, LSCV, l'Observatoire du spécisme, PSA, Stiftung für Tierschutz, Stop Gavage Suisse et Noix Gras GmbH) réclament que le Conseil fédéral puisse, sur la base des conclusions du rapport, prendre des mesures ciblées et non de portée limitée comme le prévoit l'avant-projet. Si les mesures prises ne déploient pas d'effets tangibles, il faudrait envisager une interdiction d'importation.

24 organisations (SVS, SKS, Animal Rights, Animaee, AKUT, Association Co&xister, KAGfreiland, Sentience Politics, TIR, Swissveg, ProNutztier, Quatre pattes, Zürcher Tierschutz, Slow Food CH, AAS, Association Laïka éthique élevage, Association HappyCultures, COA, LSCV, l'Observatoire du spécisme, PSA, Stiftung für Tierschutz, Stop Gavage Suisse et Noix Gras GmbH) rejettent les mesures suivantes, proposées dans le rapport explicatif :

- limitation des importations à certains labels tels que « Label Rouge » ou « Canard à Foie gras du Sud-Ouest », car ces labels ne sont pas garants de la protection des animaux mais uniquement de la qualité du produit ou de son origine géographique. Il n'existe actuellement aucun label qui garantisse le traitement respectueux des animaux.
- limitation des importations dans le temps (par ex. uniquement pendant les fêtes), car ce type de réglementation reviendrait simplement à augmenter et à concentrer les importations pendant la période autorisée.

Le canton VD, l'USAM ainsi que 5 autres organisations (ASIV, HotellerieSuisse, UPSV, Centre Patronal et GastroSuisse) déplorent le fait que les aspects qualitatifs ne soient pas pris en compte dans les éventuelles restrictions à l'importation, car seuls ces aspects peuvent favoriser le bien-être des animaux. En outre, l'UPSV et GastroSuisse demandent que des exceptions aux restrictions d'importation soient prévues pour certains labels.

Le canton GE et 22 organisations (Animal Rights, Animaee, AKUT, Association Co&xister, KAGfreiland, Sentience Politics, TIR, Swissveg, ProNutztier, Quatre pattes, Zürcher Tierschutz, Slow Food CH, AAS, Association Laïka éthique élevage, Association HappyCultures, COA, LSCV, l'Observatoire du spécisme, PSA, Stiftung für Tierschutz, Stop Gavage Suisse et Noix Gras GmbH) seraient favorables à la promotion de produits alternatifs de « foie gras », obtenus de façon respectueuse et sans gavage.

Minorité (Baumann, Alijaj, Brenzikofer, Brizzi, Christ, Marti Min Li, Müller-Altermatt, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Rosenwasser, Stämpfli) – compléter le libellé de l'art. 14a, al. 3, AP-LPA par « de manière significative »

L'ajout du complément « de manière significative » proposé par la minorité Baumann est soutenu par le PS et Les VERT-E-S suisses ainsi que par 24 autres organisations (SVS, SKS, Animal Rights, Animaee, AKUT, Association Co&xister, KAGfreiland, Sentience Politics, TIR, Swissveg, ProNutztier, Quatre pattes, Zürcher Tierschutz, Slow Food CH, AAS, Association Laïka éthique élevage, Association HappyCultures, COA, LSCV, l'Observatoire du spécisme, PSA, Stiftung für Tierschutz, Stop Gavage Suisse et Noix Gras GmbH). Ainsi, l'expression « de manière significative » est certes sujette à interprétation, mais permet de quantifier dans une certaine mesure la baisse attendue.

Art. 24, al. 1^{bis}, AP-LPA

Le canton GR fait remarquer que les modifications proposées à l'art. 24, al. 1^{bis}, AP-LPA ne correspondent pas au contenu de l'article actuel. Cet article prévoit actuellement une obligation pour les autorités d'intervenir immédiatement en cas de danger imminent pour le bien-être des animaux, obligation qui est mise en œuvre par un acte matériel. Les nouvelles mesures à prendre en cas d'infraction aux restrictions d'importation doivent en revanche revêtir la forme d'une décision. Il rejette par conséquent les modifications.

Art. 32, al. 5, LPA

Le canton GR craint que les tâches de surveillance confiées à la Confédération, les contrôles aux frontières et la mission d'exécution dévolue aux cantons n'aboutissent à une surcharge administrative et n'engendre des coûts supplémentaires. Le canton SH demande que les compétences en matière de contrôle aux frontières soient clairement définies, car l'avant-projet ne mentionne que la Confédération comme étant compétente pour les aéroports de Zurich et de Genève. Les cantons seraient ainsi compétents au niveau des autres postes d'inspection frontaliers. Or cette tâche doit être assumée par la Confédération.

Chiffre II

Art. 12a AP-LDAI

La déclaration obligatoire concernant le foie gras, le magret et le confit déjà inscrite dans le droit d'exécution est transposée dans la loi : 2 cantons (AI et SG), Le Centre ainsi qu'Animal Rights et Zürcher Tierschutz soutiennent cette proposition. 18 autres organisations (Animae, AKUT, Association Co&xister, KAGfreiland, Sentience Politics, TIR, Swissveg, ProNutztier, Quatre pattes, Slow Food CH, Association HappyCultures, COA, LSCV, l'Observatoire du spécisme, PSA, Stiftung für Tierschutz, Stop Ga-
vage Suisse et Noix Gras GmbH) saluent également cette proposition tout en exigeant de renforcer l'étiquetage par des photographies illustrant le gavage.

Minorité (Wandfluh, Freymond, Heimgartner, Huber, Hug, Riem, Rüegsegger, Vontobel) – Biffer le chiffre II

Estimant que l'inscription de la déclaration obligatoire dans le droit d'exécution est suffisante, 4 cantons (GE, GR, TG et GL), 2 partis (PLR et UDC), les associations faîtières suisses USP et USAM ainsi que 6 autres organisations (ASIV, Centre Patronal, Commerce Suisse, Swiss Retail Federation, UPSV et GastroSuisse) sont favorables à la proposition de biffer le ch. II.

Liste des participants à la consultation

1. Kantone / Cantons / Cantoni

Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino
Chancellerie d'État du Canton de Genève
Chancellerie d'État du Canton de Neuchâtel
Chancellerie d'État du canton de Vaud
Chancellerie d'État du Canton du Jura
Chancellerie d'État du Canton du Valais
Chancellerie d'État du Canton de Fribourg
Gesundheits- und Sozialdepartement des Kantons Luzern
Landeskanzlei des Kantons Basel-Land
Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden
Staatskanzlei des Kantons Aargau
Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt
Staatskanzlei des Kantons Bern
Staatskanzlei des Kantons Glarus
Staatskanzlei des Kantons Nidwalden
Staatskanzlei des Kantons Obwalden
Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen
Staatskanzlei des Kantons Solothurn
Staatskanzlei des Kantons St. Gallen
Staatskanzlei des Kantons Thurgau
Staatskanzlei des Kantons Zürich
Standeskanzlei des Kantons Graubünden

2. Politische Parteien / Partis politiques / Partiti politici

Die Mitte
Le Centre
Il Centro
FDP. Die Liberalen
PLR. Les Libéraux-Radicaux
PLR. I Liberali Radicali
GRÜNE Schweiz
Les VERT-E-S suisses
I VERDI svizzera
Schweizerische Volkspartei SVP
Union Démocratique du Centre UDC
Unione Democratica di Centro UDC
Sozialdemokratische Partei der Schweiz SP
Parti socialiste suisse PS
Partito socialista svizzero PS

3. Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft

Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national
Associazioni mantello nazionali dell'economia

Schweiz. Bauernverband (SBV)
Union suisse des paysans (USP)
Unione svizzera dei contadini (USC)
Schweizerischer Gewerbeverband (SGV)
Union suisse des arts et métiers (USAM)
Unione svizzera delle arti e mestieri (USAM)

4. Weitere

Autres
Altri

Alliance Animale Suisse (AAS) (comité d'initiative)
Animae
Animal Rights Switzerland
Arbeitskreis Kirche und Tiere (AKUT)
Association Co&xister
Association HappyCultures
Association Laïka éthique élevage
Centre Patronal
Coalition Animaliste (COA)

GastroSuisse
Société des vétérinaires suisses (SVS)
Handel Schweiz Commerce Suisse Commercio Svizzera
HotellerieSuisse
KAGfreiland
Association des petits paysans (VKMB)
L'Observatoire du spécisme
Ligue suisse contre l'expérimentation animale et pour les droits des animaux (LSCV)
Noix Gras GmbH
Schweizer Fleisch-Fachverband (SFF) Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSV) Unione Professionale Svizzera della Carne (UPSC)
Schweizer Tierschutz (STS) Protection Suisse des Animaux (PSA) Protezione Svizzera degli Animali (PSA)
Sentience Politics
Slow Food CH
Stiftung für das Tier im Recht (TIR)
Stiftung für Konsumentenschutz (SKS)
Stiftung für Tierschutz
Stop Gavage Suisse
Swiss Retail Federation
Swissveg
Verband Schweizerischer Geflügel- und Wildimporteure (VSGI) Association suisse des importateurs de volaille et de gibier (ASIV)
Verein Pro Nutztier
Vereinigung der Schweizer Kantonstierärztinnen und Kantonstierärzte (VSKT) Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC)
Vier Pfoten – Stiftung für Tierschutz Quatre pattes
Zürcher Tierschutz